

P103/58C-R

K0233322

**Identification :** A-904 0058 09/04/94

**Duration :** 60 min. **ICIR-99-52-T**  
**PROJ. EXH. P103/58C-R**  
**4.6.03**

**Quality :** Good

**Transmission :** RTLM

**Name of transcriber :** MUTETELI Pénine-Jole

**Name of file :** 0058rtlm.wpd

**Date of transcription :** 6/03/2000

**Dictaphone :** Express Writer Model 2750-6SN516525-51

**CONTENU DE LA CASSETTE** A/904 0058 09/04/94**FACE A**

- 1.1 Mort du président Juvénal HABYARIMANA. Commentaires de SINDIKUBWABO Théodore, président intérimaire.
- 1.2 Mise en place:
  - De l'institution présidentielle, en la personne de Théodore SINDIKUBWABO.
  - Du Premier ministre, en la personne de Jean KAMBANDA .
  - Commentaires de Valérie BEMELIKI et Georges RUGGIU, journalistes de RTLM.
- 1.3 Allocution prononcée par Théodore SINDIKUBWABO, président de la République.
  - Réception pour l'investiture.
  - Cérémonies de prestation de serment.
  - La mise en place du Comité de crise chargé d'assurer la sécurité, par les FAR.
- 1.4 Selon la loi fondamentale No 42 du 10 juin 1991, le Comité de crise et les 5 partis politiques de transition proposent Théodore SINDIKUBWABO d'assurer l'institution présidentielle.

**FACE B**

- 1.1 L'institution présidentielle est mise en place selon la loi et pour que le pays ne reste pas dans l'impasse dans les moments d'insécurité. Commentaires de Théodore SINDIKUBWABO.
- 1.2 GAHIGI, journaliste de la RTLM, demande à la population de ne pas prêter attention aux opérations de supercherie.
- 1.3 Commentaires de Valérie BEMELIKI, journaliste de la RTLM
  - L'institution présidentielle est mise en place suivant la loi No 42 du 10 juin 1991
  - Le gouvernement doit négocier avec le FPR.
- 1.4 Cérémonies de prestation de serment. Commentaires de Valérie BEMELIKI, de la RTLM.
  - Protocole à observer dans la transition.
  - Mission du gouvernement de transition.

FACE A

00min01sec

**ORATEUR : Docteur Théodore SINDIKUBWABO, Président**FRANCAIS DANS LE TEXTE ORIGINAL

...e de son Excellence Ntaryamira, président du Burundi et de ses ministres qui ont péri dans les mêmes circonstances. Que toutes ces personnes reposent en paix dans le Seigneur. Comme d'aucuns le savent, la mort du Président de la République a été malheureusement suivie de tragiques événements au cours desquels ont péri d'autres personnes.....

ORIGINAL EN KINYARWANDA**ORATEUR : Valérie BEMELIKI, journaliste de la RTLM**

Auditeurs de la RTLM, bonjour. Il est présentement 13 heures moins une minute dans nos studios. Hier soir, nous vous disions que même si notre pays traverse des moments difficiles, il essaye quand même de sortir de cette impasse qui se caractérise par un manque de dirigeants connus et reconnus. Mais nous vous avons informé de leur nomination. Désormais nous avons un président de la République. Il s'agit de son Excellence Théodore Sindikubwabo, l'ex-président du CND. Il succède au feu Général Major Habyarimana Juvénal qui a été assassiné par des criminels lorsqu'il rentrait de Dar es salam, en tirant sur son avion.

Ainsi, conformément à l'article 42 de la Constitution, le Dr Théodore SINDIKUBWABO a été nommé Président de la République. Nous vous avons aussi dit que celui qui est devenu Premier ministre en remplacement de feu Mme Agathe UWIRINGIYIMANA est

son Excellence Jean Kambanda. Certaines institutions de transition ont été déjà mises en place et tous les ministères ont été titularisés. Bref, il n'y a aucun ministère vacant.

Ce matin je vous disais que les membres du gouvernement allaient prêter serment devant le Président de la République et effectivement, nous venons d'assister à cette cérémonie. Tous les ministres, y compris le Premier ministre ont prêté serment devant le Président de la République. Nous avons suivi cette cérémonie au cours de laquelle des discours ont été prononcés notamment celui du Premier ministre dont tout le contenu n'est pas disponible pour le moment mais que nous allons pouvoir diffuser ultérieurement. Maintenant vous allez suivre le déroulement de cette cérémonie. Rassurez-vous, notre pays a maintenant des dirigeants, des représentants qui engageront des négociations avec le Front Patriotique Rwandais, surtout dans la mise en place des institutions de transition à base élargie.

**03min03sec**

Maintenant, avant de vous faire part du déroulement de cette cérémonie, je vais demander à mon confrère Georges s'il a quelques commentaires à ajouter.

Georges, as-tu quelque chose à ajouter ?

TEXTE FRANÇAIS TRANSCRIT TEL QUE

Georges Ruggiu : Non, mais j'ajouterai ceci, après des informations juridiques que nous avons eu l'occasion de récolter, le président de la République actuel, l'ex-président du CND, dont je ne maîtrise d'ailleurs toujours pas le nom, est effectivement en fonction en vertu de la Constitution du 10 juin. Il s'avère que le gouvernement actuel a pour mission

principale la mise en place des institutions de transition à base élargie, c'est -à -dire veiller à ce que l'Assemblée Nationale de Transition et le gouvernement de transition à base élargie se mettent en place. Elles doivent se mettre en place dans les six semaines. Or la constitution du dix juin en vigueur pour le remplacement du Président de la République, prévoit que le Président de la République est remplacé pour une période intérimaire de 90 jours, à la fin desquelles doivent être organisées des élections présidentielles. Dans le cas actuel, il n'y aura pas d'élections présidentielles puisque si les institutions de la transition à base élargie se mettent effectivement en place dans les six semaines, il n'y aura pas d'élections présidentielles telles que prévues par la Constitution du dix juin, mais les accords d'Arusha joueront en plein et le MRND proposera alors un candidat pour le poste du Président de la République. Et ce candidat sera soumis au vote de l'Assemblée Nationale de Transition et le poste sera donc pourvu de manière définitive. Bien entendu si le FPR refusait de participer aux institutions de la transition à base élargie, la constitution du 10 juin continuerait à être en vigueur puisque les accords d'Arusha perdraient tout leur sens et leur validité. Il faut donc prendre la personne de monsieur le Président de la République comme déjà un Président de la république à part entière et si même la Constitution du 10 juin prévoit qu'il l'est pour une période de 90 jours. Comme nous ne pouvons pas actuellement prévoir l'avenir, le Président de la République, non seulement est un président à part entière mais jusqu'à nouvel ordre et jusqu'à ce qu'il y ait eu un autre président, il est président et nous lui devons respect et obéissance.

**ORATEUR Valérie Bemmeriki, journaliste de la RTL M ...**

ORIGINAL EN KINYARWANDA

Nous voulions donc vous annoncer que le Président de la République a été nommé conformément à l'article 42 de la Constitution du 10 juin qui régit notre Pays. Il est normalement prévu qu'en cas de décès du Président de la République, le Président du CND assume la succession pour un mandat de 90 jours et pendant cette période, on prépare les élections présidentielles.

07min04sec

Cependant, les choses étant ce qu'elles sont, cela est impossible parce que ce gouvernement mis en place a seulement 6 semaines, c'est à dire un mois et demi. Pendant ces six semaines, il va reprendre les négociations avec le FPR Inkotanyi pour la mise en place des institutions de transition à base élargie. Les institutions de transition doivent être mises en place avant l'expiration de ce délai. Alors les institutions de la transition peuvent être mises en place avec la participation du FPR. Et si le FPR refuse d'y participer, il n'y aura qu'une seule possibilité, c'est-à-dire que le MRND se verra obligé de présenter un candidat au poste de Président de la République et il y aura ensuite les élections tel que prévu par la Constitution. Et si le FPR accepte d'y participer, il n'y aura aucun problème, nous appliquerons les accords d'Arusha. Mais s'il refuse, nous passerons outre et le parti MRND présentera son candidat, ensuite il y aura les élections tel que prévu par notre Constitution, qu'on a d'ailleurs appliquée pour pourvoir à la succession du Président de la République qui est récemment décédé.

C'est ici que nous achevons notre programme, j'aimerais par la suite que vous suiviez le déroulement de cette cérémonie sur les ondes de votre radio, radio RTL. Et peut être par la suite nous pourrions y ajouter d'autres commentaires.

Excellence Monsieur le Président de la République, Excellence Monsieur le Premier ministre, Mesdames et Messieurs les ministres, Madame la vice présidente du CND, Monsieur le Secrétaire ~~général~~ <sup>député</sup>, j'aimerais vous communiquer le programme de tout à l'heure.

D'abord Madame la vice présidente du CND va prononcer un discours de bienvenue pour ceux qui vont prêter serment devant les membres du CND. Ensuite le serment du premier ministre qui sera directement suivi de son discours. Et par la suite le discours de son Excellence le Président de la République qui clôturera les cérémonies. Madame la vice présidente du CND, la parole est à vous.

**ORATEUR : Immaculée NYIRABIZEYIMANA, Vice-Présidente du CND**

Excellence Monsieur le Président de la République, avant de commencer cette importante cérémonie d'investiture des dirigeants de notre pays pendant cette période difficile, j'aimerais que nous nous rappelions de nos héros qui sont morts, à commencer par le Président de la République, son Excellence le Général Major Juvénal HABYARIMANA et tous les Rwandais qui ont péri dans les troubles qui ont suivi sa mort.

J'aimerais alors vous demander ainsi qu'à tous les invités présents d'observer une minute de silence en leur mémoire.

Messieurs les ministres qui allez prêter serment, dans quelques instants, de travailler pour le Rwanda, distingués invités, vus les pouvoirs qui me sont conférés par la Constitution de la République Rwandaise, dans son article qui stipule que « le Conseil National Développement restera en place jusqu'à ce qu'il soit remplacé par l'Assemblée Nationale », vu que le vice-président peut remplacer le Président absent ou empêché, j'aimerais donc, Excellence Monsieur le Président de la République, au nom du CND, vous souhaiter la bienvenue et vous demander de présider cette cérémonie de prestation de serment des ministres.

**12min08sec**

Vous savez que cette période que nous traversons est difficile car, en plus de la perte du Président de la République, nous avons aussi perdu quelques uns des ministres qui devraient aider à sortir le pays de l'impasse. Il est donc urgent de nommer les dirigeants qui représenteront le pays, qui veilleront à la sécurité des personnes et des biens. Aussi dans quelques instants, les ministres vont prêter serment et j'aimerais vous demander, Excellence Monsieur le Président de la République, de présider cette cérémonie à la satisfaction de tous les Rwandais. A la fin de cette cérémonie, nous espérons que certains problèmes seront résolus et que nous pourrons parler le même langage pour faire face à la situation difficile que notre pays traverse. Je vous remercie, Excellence Monsieur le Président de la République

(Applaudissements)

**ORATEUR : NON IDENTIFIEE** : Je voudrais inviter le Premier ministre à prendre la parole.

**ORATEUR : Jean KAMBANDA, Premier ministre**

.....de remplir loyalement mes fonctions, de garder fidélité à la République Rwandaise et au Chef de l'Etat et de promouvoir les intérêts du peuple Rwandais dans le respect de la Constitution et des lois. (un moment de silence, des pas et des murmures)

**ORATEUR : Non identifiée**

Je demanderais à Monsieur Jérôme Bicamumpaka de venir prêter serment.

15min02sec

**ORATEUR : Ministre BICAMUMPAKA, MINAFFET**

Moi, Jérôme Bicamumpaka, au nom du Dieu Tout Puissant, je jure à la Nation de remplir loyalement mes fonctions, de garder fidélité à la République Rwandaise et au Chef de l'Etat et de promouvoir les intérêts du peuple rwandais dans le respect de la Constitution et des lois. (Applaudissements)

**ORATEUR : Non identifiée**

**Madame Agnès NTAMABYARIRO,**

**ORATEUR : Madame Agnès NTAMABYARIRO, MINIJUST**

Moi, Agnès NTAMABYARIRO, au nom du Dieu Tout Puissant, je jure à la Nation de remplir loyalement mes fonctions, de garder fidélité à la République Rwandaise et au

Chef de l'Etat et de promouvoir les intérêts du peuple rwandais dans le respect de la Constitution et des lois. (Applaudissements)

**ORATEUR : Non identifiée**

**Docteur André RWAMAKUBA**

**ORATEUR : Docteur André RWAMAKUBA, MINEPRISEC**

16min08sec

(il tousse) Moi, Docteur André RWAMAKUBA, au nom du Dieu Tout Puissant, je jure à la Nation de remplir loyalement mes fonctions, de garder fidélité à la République Rwandaise et au Chef de l'Etat, et de promouvoir les intérêts du peuple rwandais dans le respect de la Constitution et des lois. (Applaudissements)

**ORATEUR : Non identifiée**

**Daniel MBANGURA**

**ORATEUR : Ministre Daniel MBANGURA, MINESUPRES.**

Moi, Daniel MBANGURA, au nom du Dieu Tout Puissant, je jure à la Nation de remplir loyalement mes fonctions, de garder fidélité à la République Rwandaise et au Chef de l'Etat et de promouvoir les intérêts du peuple rwandais dans le respect de la Constitution et des lois. (Applaudissements)

**ORATEUR : Non identifiée**

**Monsieur Prosper MUGIRANEZA**

**ORATEUR : Prosper MUGIRANEZA, MINIFOP**

Moi, Prosper MUGIRANEZA, au nom du Dieu Tout Puissant, je jure à la Nation de remplir loyalement mes fonctions, de garder fidélité à la République Rwandaise et au Chef de l'Etat et de promouvoir les intérêts du peuple rwandais dans le respect de la Constitution et des lois. (Applaudissements)

18min09sec

**ORATEUR : Non identifiée**

**Monsieur Eliézer NIYITEGEKA**

**ORATEUR : Monsieur Eliézer NIYITEGEKA, MINIFOR**

Moi, Eliézer NIYITEGEKA, au nom du Dieu Tout Puissant, je jure à la Nation de remplir loyalement mes fonctions, de garder fidélité à la République Rwandaise et au Chef de l'Etat et de promouvoir les intérêts du peuple rwandais dans le respect de la Constitution et des lois. (Applaudissements)

**ORATEUR : Justin MUGENZI, Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de l'Industrie**

Moi, Justin MUGENZI, au nom du Dieu Tout Puissant, je jure à la Nation de remplir loyalement mes fonctions, de garder fidélité à la République Rwandaise et au Chef de l'Etat et de promouvoir les intérêts du peuple rwandais dans le respect de la Constitution et des lois. (Applaudissements)

**ORATEUR : Non identifiée**

**Docteur Augustin NGIRABATWARE**

**ORATEUR : Docteur Augustin NGIRABATWARE, Ministre du Plan**

Moi, Augustin NGIRABATWARE, au nom du Dieu Tout Puissant, je jure à la Nation de remplir loyalement mes fonctions, de garder fidélité à la République Rwandaise et au Chef de l'Etat et de promouvoir les intérêts du peuple rwandais dans le respect de la Constitution et des lois. (Applaudissements)

**21min00sec**

**ORATEUR : Non identifiée**

**Casimir BIZIMUNGU**

**ORATEUR : Casimir BIZIMUNGU, Ministère de la Santé**

(il tousse) Moi, Casimir BIZIMUNGU, au nom du Dieu Tout Puissant, je jure à la Nation de remplir loyalement mes fonctions, de garder fidélité à la République Rwandaise et au Chef de l'Etat et de promouvoir les intérêts du peuple rwandais dans le respect de la Constitution et des lois. (Applaudissements)

**ORATEUR : Non identifiée**

**Monsieur André NTAGERURA**

**ORATEUR : André NTAGERURA, Ministre des Postes et des Communications**

Moi, André NTAGERURA, au nom du Dieu Tout Puissant, je jure à la Nation de remplir loyalement mes fonctions, de garder fidélité à la République Rwandaise et au Chef de l'Etat et de promouvoir les intérêts du peuple rwandais dans le respect de la Constitution et des lois. (Applaudissements)

**ORATEUR : Jean de Dieu HABINEZA, Ministre du Travail et des Affaires Sociales.**

Moi, Jean de Dieu HABINEZA, au nom du Dieu Tout Puissant, je jure à la Nation de remplir loyalement mes fonctions, de garder fidélité à la République Rwandaise et au Chef de l'Etat et de promouvoir les intérêts du peuple rwandais dans le respect de la Constitution et des lois. (Applaudissements)

22 min05sec

**ORATEUR : Non identifiée**

**Monsieur Hyacinthe RAFIKI NSENGIYUMVA**

**ORATEUR : Hyacinthe RAFIKI NSENGIYUMVA, MINITRAPE**

Moi, Hyacinthe NSENGIYUMVA RAFIKI, au nom du Dieu Tout Puissant, je jure à la Nation de remplir loyalement mes fonctions, de garder fidélité à la République Rwandaise et au Chef de l'Etat et de promouvoir les intérêts du peuple rwandais dans le respect de la Constitution et des lois. (Applaudissements)

**ORATEUR : Non identifiée**

**Monsieur Gaspard RUHUMULIZA**

**ORATEUR : Gaspard RUHUMULIZA, MINETO**

Moi, Gaspard RUHUMULIZA, au nom du Dieu Tout Puissant, je jure à la Nation de remplir loyalement mes fonctions, de garder fidélité à la République Rwandaise et au Chef de l'Etat et de promouvoir les intérêts du peuple rwandais dans le respect de la Constitution et des lois. (Applaudissements)

**ORATEUR : Non identifiée**

**Madame Pauline NYIRAMASUHUKO**

**ORATEUR : Pauline NYIRAMASUHUKO, Ministre de la Famille et de la  
Promotion Féminine**

**23min09sec**

Moi, Pauline NYIRAMASUHUKO, au nom du Dieu Tout Puissant, je jure à la Nation de remplir loyalement mes fonctions, de garder fidélité à la République Rwandaise et au Chef de l'Etat et de promouvoir les intérêts du peuple rwandais dans le respect de la Constitution et des lois. (Applaudissements)

**ORATEUR : Non identifiée**

**Monsieur Callixte NZABONIMANA**

**ORATEUR : Callixte NZABONIMANA, MIJEUMA**

Moi, Callixte NZABONIMANA, au nom du Dieu Tout Puissant, je jure à la Nation de remplir loyalement mes fonctions, de garder fidélité à la République Rwandaise et au Chef de l'Etat et de promouvoir les intérêts du peuple rwandais dans le respect de la Constitution et des lois. (Applaudissements)

**ORATEUR : Non identifiée**

**Monsieur Emmanuel NDINDABAHIZI**

**ORATEUR : Monsieur Emmanuel NDINDABAHIZI, MINISTRE DES FINANCES**

Moi, Emmanuel NDINDABAHIZI, au nom du Dieu Tout Puissant, je jure à la Nation de remplir loyalement mes fonctions, de garder fidélité à la République Rwandaise et au

Chef de l'Etat et de promouvoir les intérêts du peuple rwandais dans le respect de la Constitution et des lois.(Applaudissements)

25min09sec

**ORATEUR : Non identifiée**

Nous allons écouter le discours du chef de l'Etat qui sera suivi de la prise de photo souvenir dans le jardin. (Silence)

**ORATEUR : Docteur Théodore SINDIKUBWABO, Président**

Madame la Vice-Présidente du CND, Excellence Monsieur le Premier ministre, Messieurs les Ministres, membres de ce gouvernement qui venez de prêter serment, Monsieur le Secrétaire Député du CND, dirigeants ou représentants des partis politiques participant au Gouvernement ici présents, distingués invités, mon discours sera court parce que dans celui d'hier que j'ai adressé à tout le peuple rwandais, j'ai insisté sur la raison d'être de cette cérémonie et j'y reviendrai tout à l'heure ou demain. J'expliquerai en long et en large pourquoi nous avons pris cette décision importante.

Maintenant je voudrais féliciter les membres de ce gouvernement que nous venons de former. Ils se sont tous décidés de nous assister pendant cette période où le pays a plus que jamais besoin des forces de ses enfants, surtout de ceux qui se dévouent le plus, afin de pouvoir le défendre. J'aimerais que nous remercions spécialement les forces armées rwandaises qui ont été les premières, immédiatement après l'assassinat du président, à faire de leur mieux, comme d'habitude évidemment, pour sauvegarder la sécurité des Rwandais surtout dans la capitale du Rwanda. (Applaudissements) Nous remercions

beaucoup les forces armées rwandaises en collaboration avec certains dirigeants de Kigali, de leur décision louable de mettre sur pied de ce qu'ils ont appelé « le comité de crise ». Nous vous communiquerons aujourd'hui ou dans quelques jours les noms des membres de ce comité de crise. Il est composé de certains hauts officiers ainsi que d'autres dirigeants. Ce comité de crise a joué un rôle très important parce que s'il n'avait pas été formé pour suivre de près la situation dans la ville de Kigali après l'acte ignoble des ennemis du pays, nous aurions rencontré beaucoup de difficultés d'ordre sécuritaire. Je demanderais aussi à tous ceux qui sont présents de nous aider à remercier les membres de ce Comité de crise. (Applaudissements)

**30min01sec**

Comme je vous l'ai dit au début, hier et avant hier, les membres du comité de crise, après concertation avec les leaders des cinq partis politiques, participant à ce gouvernement de transition, et sur base de la Constitution en vigueur spécialement en son article 42, ont pris une décision importante à savoir l'application de cet article en attendant la formation du gouvernement de transition à base élargie. Je me suis donc rendu compte que leur requête était fondée.

**31min02sec**

**FIN DE LA FACE A**

**FACE B**

**ORATEUR : Docteur Théodore SINDIKUBWABO, Président.**

**00min09sec**

Eeee...cela a été dit tout à l'heure par la Vice-présidente du Conseil National pour le Développement. Nous n'avons violé aucune loi. Nous nous sommes conformés à la loi. Nous avons d'abord consulté nos experts juristes et leur avons demandé si notre décision était conforme à la loi. Ils nous ont confirmé qu'elle l'était. Il se peut que certaines personnes qui ne sont pas experts en la matière critiquent notre action. Cela est normal. « la malveillance juge en dépit du sens commun »

L'action que nous avons menée,.... nous avons prise cette décision pour tirer notre pays du gouffre, de l'impasse, ...ce qu'on appelle en français "une vacance constitutionnelle". Après l'assassinat du Chef de l'Etat, il y a eu une vacance constitutionnelle. Après la mort du Premier ministre, celle des ministres, ses collaborateurs, il y a eu une vacance constitutionnelle. Le gouvernement de transition à base élargie n'a pas encore été mis en place. Il fallait alors que des Rwandais courageux, qui acceptent de se sacrifier pour leur pays, prennent une décision comme celle que nous avons prise.

Nous demandons aux Rwandais et à tous ceux qui nous soutiennent de militer, comme ils en ont l'habitude, pour que cette décision soit mise en œuvre. Le Premier ministre vient de nous expliquer brièvement le programme de son gouvernement. Il vient de demander à certains de ses ministres de commencer leur travail sans tarder pour expliquer aux

Rwandais la raison pour laquelle nous avons pris cette décision. Qu'ils prêchent surtout par l'action et le bon exemple.

Nous vous avons dit que notre message sera bref. Nous aurons suffisamment de temps, plus tard, d'expliquer aux Rwandais et à tous les pays étrangers qui nous aident ainsi qu'aux autres qui souhaitent connaître la vérité, les objectifs que nous nous sommes fixés durant ces quelques mois au cours desquels nous nous dépenserons sans réserve pour que notre pays puisse disposer des institutions de transition prévues dans les Accords d'Arusha sans beaucoup d'entraves. Il faut surtout que la population vive paisiblement et ne continue pas d'être lésée dans ses droits .

**O4min03sec**

Excellence Madame la Vice-présidente du Conseil National de Développement, Excellence Monsieur le Premier ministre, Monsieur le Secrétaire-député du Conseil National de Développement, Leaders des partis politiques, Honorables Invités ici présents, nous vous remercions encore une fois. Nous remercions encore une fois toutes les personnes que nous avons mentionnées qui ont eu l'idée de prendre les devants pour que la population en arrive à ce stade. Cet organe, comme l'a dit le Premier ministre, va affronter des problèmes délicats. Mais il comprend des hommes de valeur, des Interahamwe qui parlent un même langage. Nous pensons que ce mot doit être compris comme il doit l'être. Il s'agit d'hommes qui se sont mis ensemble et qui ont un seul et même dessein. Nous espérons par conséquent que cet organe s'acquittera correctement de sa mission. Nous demandons à tout un chacun de prendre ses responsabilités et de

soutenir selon ses capacités le Gouvernement qui vient d'être mis en place pour qu'il puisse atteindre les objectifs qu'il s'est fixés. Longue vie à tous. (Applaudissements).

**05min 08sec**

**ORATEUR : non identifié, (inaudible)**

**ORATEUR : Gaspard Gahigi, journaliste de la RTL.M.**

**EN FRANCAIS DANS LE TEXTE ORIGINAL**

...gouvernement et du Parlement de transition à base élargie. Nous insistons pour que cette opération ne relève que de la seule compétence des partis politiques concernés à travers leurs bureaux politiques. Nous sommes d'avis qu'il est salutaire que la population ne prête plus le flanc aux opérations de supercherie, de...(inaudible) .

**ORIGINAL EN KINYARWANDA**

**ORATEUR : Valérie Bemeliki**

**06min08sec**

Comme vous venez de le suivre sur les ondes de la radio RTL.M, Son Excellence le Docteur Théodore SINDIKUBWABO, vient d'adresser un message au peuple rwandais pour expliquer pourquoi il a pris cette décision et ce que lui et tous les Rwandais attendent de ce gouvernement. Mais justement comme je vous l'expliquais, sa nomination au poste de Président de la République est prévue aux Articles 42 et 43 de la Constitution du 10 juin 1991.

**07min06sec**

Je vous disais qu'en cas de décès du Président de la République, il est prévu que des élections soient organisées dans les 90 jours. Pour le cas qui nous concerne, il n'est pas

nécessaire de prévoir d'autres élections parce que le mandat de ce gouvernement de transition ainsi que celui du Président qui succède à feu Son Excellence Monsieur le Président de la République est de six semaines. Durant ces six semaines, le gouvernement continuera les négociations avec le FPR pour que les institutions de transition à base élargie puissent être mises en place.

Si le FPR refuse ces négociations, refuse de participer audit gouvernement à base élargie, il faudra passer outre et prévoir des élections dans les 90 jours. Ces élections seront organisées conformément aux dispositions de ladite Constitution du 10 juin 1991. Nous devons alors nous conformer à notre Constitution.

Si par contre le FPR accepte les négociations et accepte de participer aux institutions de transition à base élargie, il reviendra au parti MRND de présenter un candidat à la présidence de la République. Vous savez que feu Son Excellence le Général-Major Juvénal HABYARIMANA était un grand militant du MRND comme d'ailleurs son successeur Son Excellence le Docteur Théodore SINDIKUBWABO. Si le FPR accepte d'y participer, nous nous conformerons aux Accords d'Arusha et le MRND présentera un candidat. Il pourrait présenter la candidature de Son Excellence le Docteur Théodore SINDIKUBWABO ou un autre. Il appartient au MNRD de résoudre ce problème au cas où le FPR accepte de participer aux institutions de transition à base élargie.

9min08sec

S'il refuse, nous ferons ce que nous devons faire ...nous organiserons dans les 90 jours...les élections présidentielles conformément à notre Constitution du 10 juin 1991.

Selon les informations en notre possession «le FPR chercherait à compliquer la situation et ne reconnaîtrait pas ce gouvernement ». Pourtant ce gouvernement ne le concerne pas et il faudrait qu'à l'avenir, il se préoccupe d'abord de ses propres affaires avant de se mêler de celles d'autrui. En effet, la composition du gouvernement ne relève pas de sa compétence et il importe pour lui d'avoir un gouvernement avec lequel il engagerait des pourparlers et des négociations, différent de l'ancien gouvernement qui, à notre connaissance, ne faisait que divaguer et négliger les problèmes d'intérêt national.

Dès lors, nous ne pouvons pas tolérer cet état de choses. Vous devriez d'ailleurs savoir que la situation est bloquée au sein de la famille du FPR qui connaissait des problèmes même auparavant. Pour le moment, je vous informe que KANYARENGWE, son dirigeant, « aurait été éjecté et remplacé par le vrai titulaire » (en riant) que vous connaissez, à savoir le Major KAGAME.

Après analyse, vous comprenez ce qu'il en est. Nous ne devrions pas nous étonner de son éjection. En effet, au vu de la situation qui prévalait ici, ils savaient le rôle qu'ils avaient joué avec TWAGIRAMUNGU et Agathe, mais ils se sont rendus compte de l'échec de leur entreprise. En effet, ils ont réalisé leur coup en espérant s'emparer du pouvoir mais ils ont essuyé un échec. Les forces armées rwandaises ont tenu bon et ont été vigilantes à tel point que les Inkotanyi, leurs complices et les belges n'ont pu rien faire.

11min09sec

Ils ont été décontenancés. En effet, le FPR n'a plus de complices dans ce pays car ces derniers ne font pas partie de l'administration qui a été instituée par l'actuel gouvernement. Ils n'ont plus de gens qui vont travailler pour eux parce que ces derniers ne sont plus là.

C'est ainsi qu'ils ont par la suite délibéré en ces termes : « vous savez dans tous les cas que ce Premier ministre vient de décéder..... Vous auriez peut-être appris qu'il y aurait certains des ministres de son gouvernement qui seraient aussi morts, à travers les discours prononcés dans la cérémonie de prestation de serment des membres du gouvernement. Comme vous avez pu le suivre, ils n'étaient plus là et nombreux parmi eux étaient du côté de TWAGIRAMUNGU qui collabore avec les Inkotanyi à qui ils voulaient passer le pouvoir.

Les Inkotanyi ont donc constaté que plus rien n'allait et qu'ils n'avaient plus d'alliés dans ce pays, spécialement les Hutus de l'intérieur, qui les aideraient et seraient leurs complices. Ils sont même arrivés à constater que les Hutus qui étaient dans leurs rangs, voir même le dirigeant de la Famille du FPR, ne leur seraient d'aucune utilité (elle rit). Ils ont préféré l'écarter et par ailleurs, de nombreuses informations dignes de foi qui nous parviennent font état de l'assassinat de Alexis KANYARENGWE par ces gens du FPR-Inkotanyi.

Les gens doivent le savoir. De nombreuses personnes nous rapportent que Alexis KANYARENGWE a été tué par ceux-là même qu'il dirigeait. Il croyait qu'il avait hérité

la Famille alors qu'ils [les Inkotanyi] se moquaient de lui, et voilà qu'ils viennent de le mettre à sa juste place.

**13min07sec**

Toutes les personnes qui suivent les émissions de la RTLM et tous ceux qui nous écoutent auront donc compris qu'il ne sert à rien de se targuer de collaborer avec les Inkotanyi et d'avoir confiance en eux car ils finissent par vous décevoir. Pourquoi en effet se débarrassent-ils de KANYARENGWE comme on jette des déchets ? Ils l'évincent et en plus ils préfèrent le priver tout de suite de sa vie à l'instar de son Excellence Monsieur le Président de la République quand ils ont descendu l'avion qui le ramenait au Pays.

**14min03sec**

La cérémonie est terminée mais il est aussi prévu la tenue du conseil du gouvernement. Nous vous communiquerons les points qui auront été examinés au fur et à mesure que nous en aurons été informés.

**ORATEUR : Valérie BEMELIKI**

**(texte reproduit en français)**

**ORATEUR** : **Valérie BEMELIKI.**

Chers auditeurs, heu... nous avons heu... 14 heures moins 17 minutes dans nos studios. Vous venez de suivre les cérémonies de prestation de serment du gouvernement de transition actuelle. Et vous avez appris que le... notre pays est doté de... nouveau président de la République en la personne de Son Excellence le docteur SINDIKUBWABO Théodore qui fut heu... président de l'Assemblée nationale, ancien.

Comme je vous le disais donc il y a un protocole additionnel au protocole d'entente entre les partis politiques appelés à participer au gouvernement de transition signé le 7 avril 1992 entre les partis politiques MRND, MDR, PSD, PDC et PL. Je vais vous lire ce protocole additionnel à son intégralité. Il est rédigé comme suit:

Les partis politiques MRND, MDR, PSD, PDC et PL, considérant la situation critique de vide institutionnel créée par la mort tragique de Son Excellence monsieur le Président de la République rwandaise, considérant la mort inopinée heu... de Son Excellence madame le Premier ministre et de certains membres de son gouvernement, tenant dûment compte du souhait exprimé par les représentants du parti PSD à cause de la situation particulière qui prévaut au niveau de la direction de ce parti, vu l'article 3 de l'accord de paix signé à Arusha le 4 août 1993 et l'article 22 du protocole d'accord portant sur les questions diverses et dispositions finales signées le 3 août 1993, vu la constitution de la République rwandaise du 10 juin 1991 spécialement en ses articles 42 et 43, revu le protocole d'entente du 7 avril 1992 tel qu'amendé à ce jour, conviennent de ce qui suit:

- **Article 1<sup>er</sup>**: le protocole d'entente du 1<sup>er</sup> avril 1992 entre les partis politiques, le proto... heu... entre les partis politiques, MRND, MDR, PSD, PDC et PL, tel qu'amendé à ce jour et modifié et complété par les dispositions du présent protocole additionnel.

- **Article 2**: les partis signataires du présent protocole conviennent de procéder d'urgence au remplacement du premier ministre décédé. Le candidat premier ministre présenté sera soumis au pre... au président de la République par intérim pour nomination.

---

WS-02-108

K022-1420-K022-1442

- **Article... article 3:** dès sa nomination, le premier de... se concertera avec les partis politiques signataires du présent protocole additionnel pour établir la liste des titulaires des portefeuilles ministériels dévolus à chaque parti conformément à l'article 6 du protocole d'entente du 7 avril 1992. Dans un délai de... ne dépassant pas 2 jours, il soumettra au Président de la République par intérim l'équipe ministérielle pour approbation et nomination.

- **Article 4 :** Les partis signataires de ce protocole additionnel se sont mis d'accord pour assigner au gouvernement à mettre en place la mission suivante:

A) Assurer la gestion effective des affaires de l'Etat à heu... de l'Etat en mettant un accent particulier sur le rétablissement rapide de l'ordre et de la sécurité des personnes et des biens.

B) Poursuivre les discussions avec le Front patriotique rwandais pour la mise en place des institutions de la Transition à base élargie d'ave... heu... dans un délai ne dépassant pas 6 m... 6 semaines.

C) S'attaquer énergiquement aux problèmes de pénurie... de pénurie alimentaire en cherchant des... les voies et moyens de secourir les populations sinistrées de certaines préfectures et les déplacés de  
 © guerre.

19min02sec

- **Article 5:** (bref silence) Les dispositions du protocole sans heu... les dispositions du protocole d'entente du 7 avril 1992 qui ne sont pas modifiées ou remplacées par celles du présent protocole restent d'application.

Ee... fait à Kigali, le 8 avril 1994. C'est signé:

- Pour le MRND: Matthieu NGIRUMPASTE, président.

Edouard KAREMERA, premier vice-président.

Joseph NZIRORERA, secrétaire national.

- Pour le MDR, c'est signé: Frodouald KARAMIRA, deuxième vice-président.

Docteur Donat MUREGO, secrétaire exécutif.

- Pour le PSD: Hyacinthe NSENGIYUMVA RAFIKI, ee... membre du bureau politique.

WS-02-108

K022-1420-1442

François NDUNGUTSE, membre du bureau politique aussi.

- Pour le parti PDC, c'est signé: Jean-Marie Vianney SIBOMANA, membre du comité-directeur et représentant légal suppléant.

Et... c'est signé aussi: Gaspard RUHUMULIZA, membre du bureau politique.  
et par monsieur Célestin KABANDA membre du bureau politique aussi.

- Pour le PL, c'est signé: Justin MUGENZI, président.

Agnès NTAMABYALIRO, premier vice-président.

Ce n'est pas tout parce que il y a encore la déclaration des représentants du PSD à l'annexe au protocole additionnel du 8 avril 1994. Les signataires heu... les signataires de la présente, après les informations détaillées reçues des responsables des partis politiques participant au gouvernement de transition réunis heu... réunis pour trouver les voies et moyens de combler le vide institutionnel créé par la disparition du Président de la République et du Premier ministre, 21min03sec

- vu l'appel présent lancé à notre parti pour s'associer aux autres partis politiques pour sortir le pays de l'impasse dans lequel il est plongé,

- vu le programme du gouvernement auquel sommes... nous sommes invités à participer, après avoir constaté l'absence des membres du comité-directeur de notre parti pour prendre position sur cette heu... cette arrangeante (sic) question, avons heu... avons jugé nécessaire de représenter notre parti dans les discussions menées par les représentants des partis participant au Gouvernement pour sortir le pays de l'impasse. Les directeurs de cabinet du ministre des Finances et celui des Travaux publics et de l'énergie ont été présentés comme candidats du PSD pour occuper les portefeuilles ministériels en remplacement heu... de leurs ministres respectives... respectifs plutôt. Le docteur NSABUMUKUNZI Straton est présenté comme candidat pour occuper le poste du heu... de ministre de l'agriculture et de l'élevage. Nous nous félicitons de ce que cette proposition a reçu l'approbation de nos partenaires au sein du gouvernement.

Fait à Kigali, le 8 et avril 1994. Signés:

- NDUNGUTSE François, membre du bureau politique.

---

WS-02-108

K022-1420-K022-1442

---

- Heu... NSENGIYUMVA RAFIKI Hyacinthe, membre du bureau politique aussi.
- Et enfin, NDINDABAHIZI Emmanuel, président du parti PSD à Kibuye.

Voilà donc, c'était la déclaration des représentants du PSD à annexer au protocole additionnel du 8 avril 1994.

Vous êtes toujours à l'écoute de Radio Rwanda. Il est présentement 14 heures moins cinq minutes. Vous qui restez à l'écoute de nos émissions, et j'estime que vous êtes nombreux à l'être, vous venez de suivre le cours des événements. Je dispose aussi d'un document en langue française qui contient tous ces événements (fond sonore). Je vais le traduire en kinyarwanda et vous le communiquerai par la suite, car je viens juste de lire sa version française. J'aimerais livrer sa teneur à ceux qui comprennent le français, et par la suite, je vous l'expliquerai en kinyarwanda. Je le communiquerai enfin aux auditeurs de la RTLM qui comprennent le kinyarwanda.

23min09sec

Il existe par ailleurs un autre document rendu public par les représentants du PSD dans ces rencontres. Ce document explique la nature de leur collaboration avec les autres pour faire sortir le pays de l'impasse. Ce document existe et je viens également de le lire en français. Je vais aussi le traduire à votre intention en kinyarwanda et j'essaierai de vous le communiquer.  
(Musique classique)

24min04sec

**Fin de la Face B.**